# Les droits et devoirs de l’étudiant de l’enseignement supérieur

Les droits et devoirs des étudiants de l'enseignement supérieur sont encadrés par des normes légales, des règlements institutionnels et des codes de conduite spécifiques à chaque établissement d'enseignement.

**Droits des étudiants :**

1. Droit à l'éducation : Les étudiants ont le droit de recevoir une éducation de qualité, conformément aux normes établies par l'institution d'enseignement supérieur.

2. Liberté académique : Les étudiants ont le droit de chercher, de recevoir et de partager des informations et des idées, ainsi que de participer librement aux débats et aux activités académiques.

3. Accès aux ressources : Les étudiants ont le droit d'accéder aux installations et aux ressources de l'établissement, telles que les bibliothèques, les laboratoires, les équipements sportifs, etc.

4. Les étudiants doivent recevoir le programme complet du cours dès le début de l'année universitaire, comprenant les références bibliographiques et les supports de cours nécessaires. L'évaluation des étudiants doit être réalisée de manière juste, équitable et impartiale. Les résultats des évaluations doivent être communiqués aux étudiants dans des délais raisonnables, accompagnés du corrigé et du barème de l'épreuve, et ces derniers doivent avoir la possibilité de consulter leur copie. En cas de contestation concernant la correction d'une épreuve, les étudiants ont le droit de présenter un recours. De plus, les étudiants en post-graduation ont droit à un encadrement de qualité ainsi qu'à des mesures de soutien pour leurs recherches.

4. Respect de la vie privée : Les étudiants ont le droit au respect de leur vie privée et de leurs données personnelles, conformément aux lois sur la protection des données.

5. Droits en matière de santé et de sécurité : Les étudiants ont le droit de bénéficier d'un environnement sûr et sain sur le campus, ainsi que d'accéder à des services de santé et de bien-être.

**Devoirs des étudiants :**

1. Assiduité et participation : Les étudiants ont le devoir d'assister aux cours régulièrement et de participer activement aux activités académiques.

2. Respect des règles et des normes : Les étudiants ont le devoir de respecter les règlements de l'établissement et les codes de conduite, ainsi que les droits des autres membres de la communauté universitaire.

3. Intégrité académique : Les étudiants ont le devoir de faire preuve d'intégrité académique en évitant le plagiat, la fraude et d'autres formes de tricherie dans leurs travaux académiques.

4. Respect des autres : Les étudiants ont le devoir de respecter les opinions, les croyances et les différences culturelles des autres membres de la communauté universitaire, ainsi que de contribuer à un environnement inclusif et respectueux.

5. Responsabilité financière : Les étudiants ont le devoir de payer les frais de scolarité et autres frais universitaires en temps voulu